

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2015 : rapport succinct

Devant l'ampleur des événements qui ont coûté la vie à de nombreuses victimes suite aux attentats meurtriers perpétrés les 5 et 9 janvier 2015 à Paris, Monsieur le maire, en préambule au conseil municipal, a souhaité exprimer le choc ressenti puis a déclaré « Nous sommes touchés dans nos valeurs et dans les idées que l'on défend ».

Pour honorer la mémoire des victimes, Monsieur le maire a ensuite demandé au conseil municipal de bien vouloir observer une minute de silence.

Le conseil municipal prend note de la décision de confier au Cabinet E.A.T.C - Cabinet de Mesures et d'Etudes Techniques des Eaux- dont le siège est situé 70, rue des Agriculteurs à Albi 81000, la réalisation d'un diagnostic du système communal de production et de distribution d'eau potable comprenant le diagnostic de la station de traitement, la cartographie et le diagnostic des conduites, ouvrages et organes, la modélisation du réseau et le calage du modèle hydraulique de distribution sous pression, l'étude des interconnexions et l'établissement du programme technico-économique du service pour un montant de 14 760.00 € HT soit 17 712.00 € TTC.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice du service de l'eau (décision modificative 3/2014)- Section d'Investissement – chapitre 20.

Renouvellement de la convention « opération façades et bilans thermiques » 2015 avec CITY Consultant

Après avoir pris connaissance du bilan 2014 de l'opération ainsi que du détail des missions confiées à M.CUQUEL, compte-tenu du souhait de la Commune de continuer cette opération, Le conseil municipal d'Aiguefonde **décide** de renouveler l'opération «façades et bilans thermiques» sur la Commune pour l'année 2015, **approuve** la convention de suivi d'animation et de conseil entre la Commune et CITY Consultant représenté par M. Didier CUQUEL, dont le siège est situé 1, rue Eugène Lérès- 81100 CASTRES, fixant la participation de la Commune à 3 420 € HT soit 4 104 € TTC pour 2015.

Tableau des effectifs au 01/01/2015 : Le conseil municipal **approuve** le tableau des effectifs de la Commune d'Aiguefonde au 01/01/2015.

Fixation du régime indemnitaire applicable au personnel communal pour 2015 : Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** de reconduire le montant du régime indemnitaire 2014 à l'année 2015.

Suppression de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe, et ouverture de 2 postes d'adjoint technique 1ère classe, suite à réussite à l'examen professionnel

Afin de permettre l'avancement de grade de deux agents, suite à leur réussite à l'examen professionnel, le Conseil Municipal décide de fermer deux postes d'adjoint technique 2ème classe, dont l'un à temps incomplet (31 h/semaine) et l'autre à temps complet et d'ouvrir deux postes d'adjoint technique de 1ère classe, dont un à temps complet et le second à temps incomplet, indice brut début de carrière 342, indice brut fin de carrière 432.

Questions diverses :

Mme OUZIOUI présente le projet de plaquette concernant le « Conseil Jeune » ainsi que le questionnaire qui sera diffusé par courrier auprès des jeunes d'Aigüefonde âgés de 10 à 20 ans. Cette démarche a pour but d'amorcer une réflexion avec les jeunes et de les associer à la construction et la mise en place du Conseil Jeune.

Dans ce cadre, le mardi 17 février, un goûter interactif sera organisé en mairie qui permettra de rencontrer les jeunes, de les mobiliser, de remplir le questionnaire et de présenter le projet « Conseil Jeune ».

M. LEROUX donne deux informations relatives au Centre Communal d'Action Sociale : le CCAS a reçu un don de l'association du club du 3^{ème} âge de Calmon, suite à sa dissolution, d'un montant de 1 000 € environ. D'autre part, le voyage organisé dans le cadre des « séniors en vacances » se déroulera du 18 au 25 avril et les seniors partent au village de vacances « Le Terrou » en Périgord.

A une question de M. AZÉMAR relative à l'installation d'un nouvel abri bus, rue des Anémones, il est répondu que cette demande va être transmise à la communauté d'agglomération qui a la compétence transports scolaires sur le territoire.

M. CLARENC et Mme MIGAUD présentent un compte rendu de la réunion de secteur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, qui a eu lieu à Calmon le 29 janvier dernier : Une subvention de 400 € sera attribuée à la commune pour les Petits Bonheurs d'Automne 2015. Pour l'opération Auprès de Mon Arbre la demande de financement sera présentée lors d'une assemblée inter secteurs. La liste « des veillées » proposée par le Parc sera présentée lors de la prochaine commission culture.